

notes

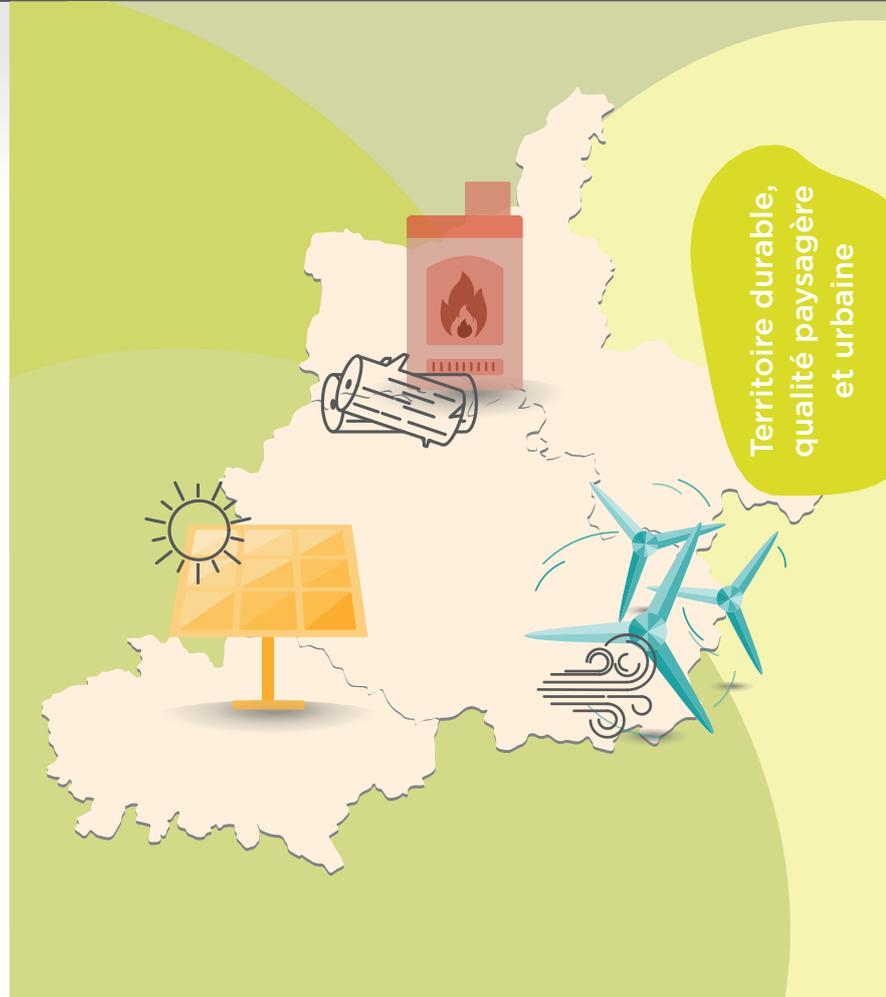
de l'agence N°42

DECEMBRE 2020

PROFIL ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES

EN RÉSUMÉ

Ce travail de profilage énergétique des territoires s'inscrit dans les éclairages que mènent l'Agence d'Urbanisme sur la transition énergétique. Il permet de comprendre les consommations et productions sur nos territoires et ainsi de mesurer les enjeux de réduction des consommations d'énergies fossiles et d'amélioration des performances énergétiques.



Les réponses aux enjeux liés à l'atténuation du changement climatique, passant en partie par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dépendront des politiques climatiques et énergétiques mises en œuvre par les territoires.

Définis précédemment dans la note n° 37 « Planification énergétique, de quoi parle-t-on ? », les enjeux de nos territoires reposent sur un équilibre entre production et consommation d'énergie couplé à une diversification de la production.

Les dynamiques à l'œuvre sur le SCoT de la région de Reims et les SCoT Sud et Nord Ardennes induisent, certes des consommations mais aussi des productions d'énergies renouvelables et de récupération représentant également des opportunités de développement pour nos territoires.

Cela suppose de connaître les composantes du système énergétique, préalable indispensable au passage à l'action.

Chiffres clés sur les 3 SCoT :

- 565 304 habitants en 2017;
- Une consommation d'énergie finale d'en moyenne 35,4 MWh par habitant (34,5 MWh/hab dans le Grand Est);
- 36,3% de la consommation énergétique couverte par les ENRR (énergie renouvelable et de récupération) pour les Ardennes et 8,5% pour le SCoT2R;
- 38% de la production d'ENRR sous forme de chaleur et 17% sous forme d'électricité;
- 44% de la production d'ENRR liée aux agrocarburants et au bois-énergie.

MESURER NOTRE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

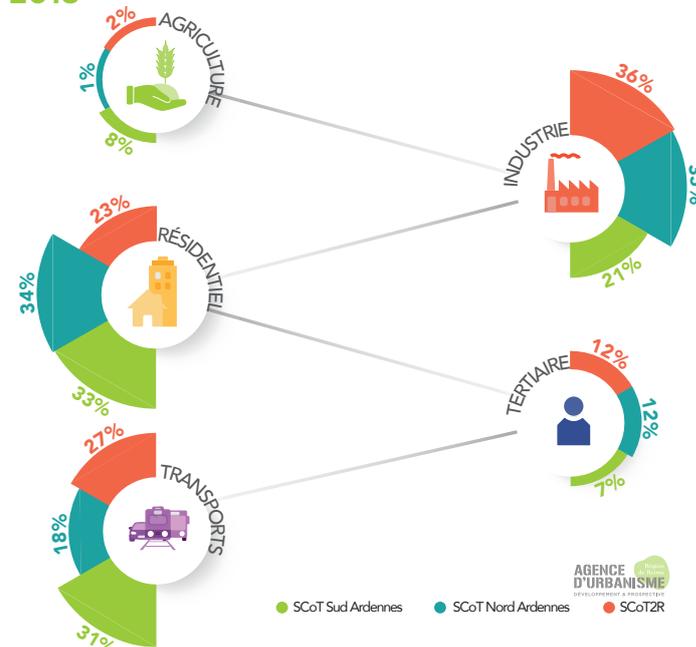
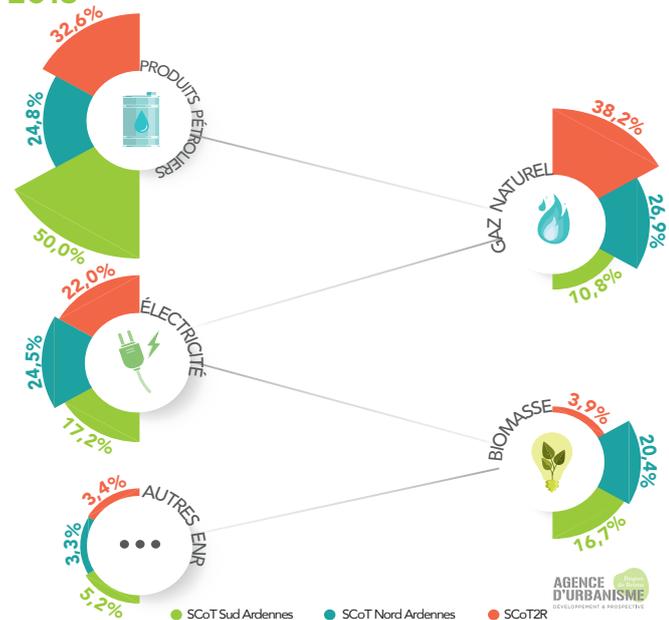
La transition énergétique suppose des changements de comportements et une modification des modes de consommation énergétique. Par exemple près de 78 % des consommations d'énergie sur le Grand Reims sont issues de sources importées contre 55% pour le SCoT Sud Ardennes. Le SCoT Nord Ardennes se positionne quant à lui en exportateur d'énergie, du fait de la production d'électricité de la centrale nucléaire de Chooz. Ce type d'énergie ainsi que les produits pétroliers restent encore aujourd'hui une source importante d'énergie utilisée, avec

pour cette dernière un impact majeur sur les émissions de gaz à effet de serre

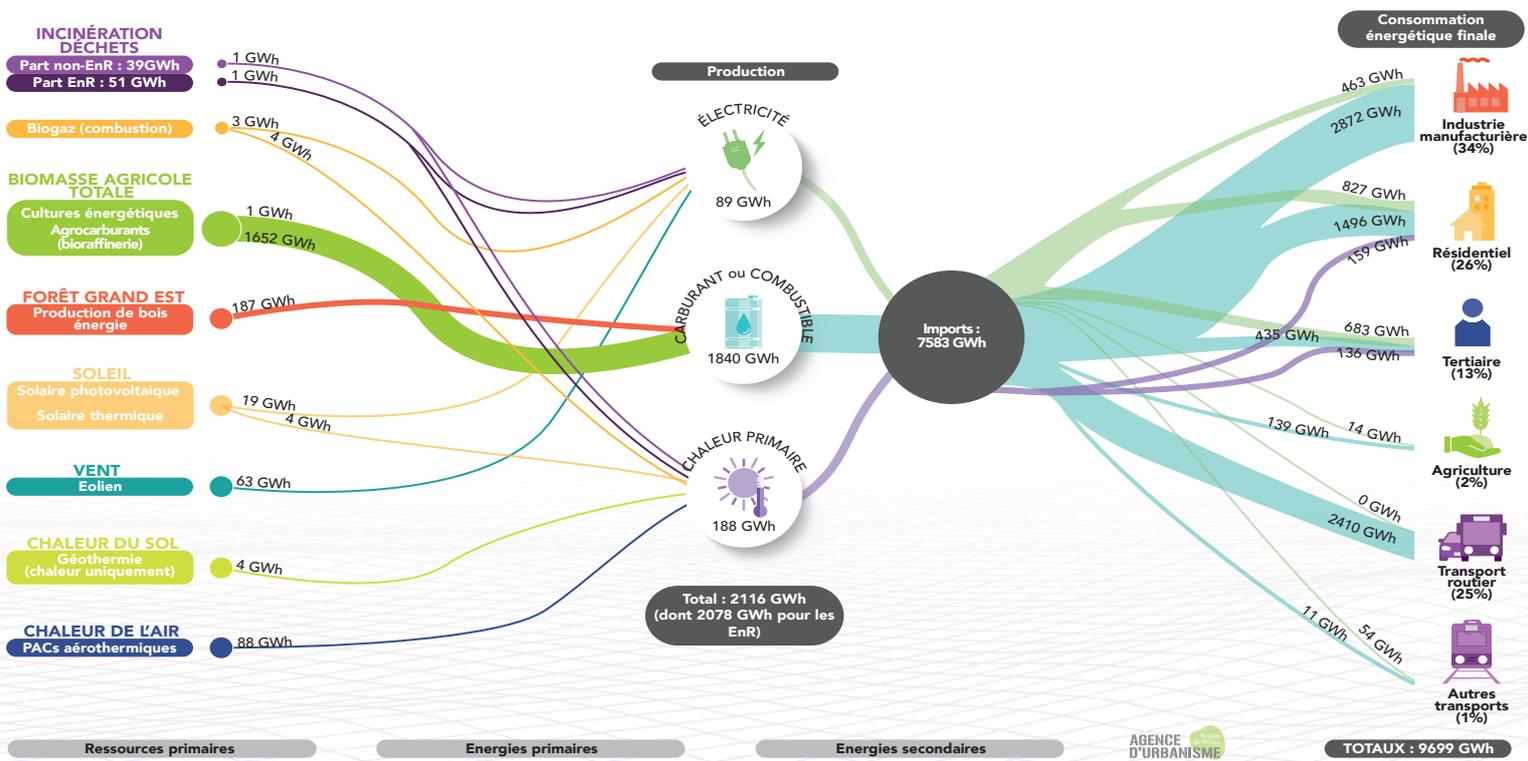
La consommation d'énergie finale s'élève à 19 745 GWh pour les 3 SCoT, soit 10% de la consommation régionale, de manière quasi équivalente à la part de ces 3 territoires dans la population régionale (10%). Le SCoT2R représente 51% de la consommation de ces 3 territoires, 36% pour le SCoT Nord Ardennes et 13% pour le SCoT Sud Ardennes

La répartition des consommations par source 2018

La répartition des consommations par secteur 2018



Flux des productions d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2017

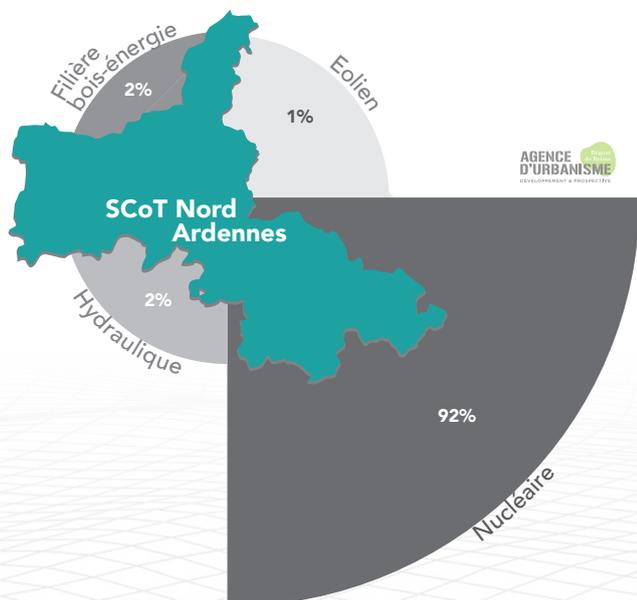
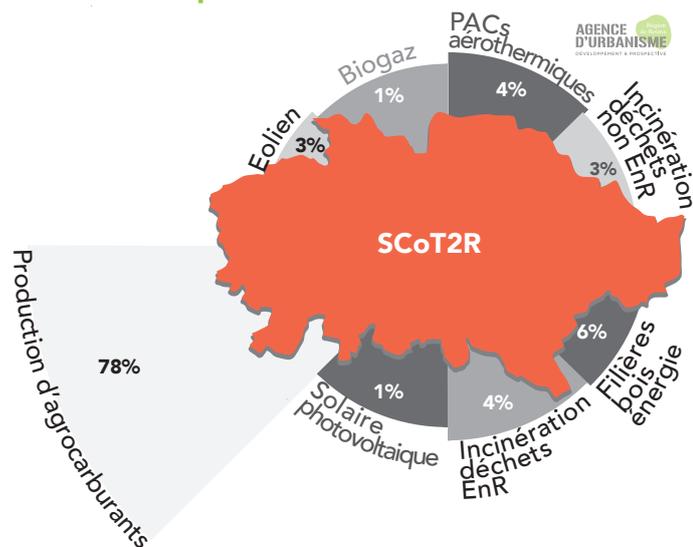


IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

La production d'énergie renouvelable et de récupération permet de couvrir 36,3% de la consommation des Ardennes (46,2% pour le SCoT Sud Ardennes et 26,4% pour le SCoT Nord Ardennes) quand elle ne couvre que 8,5% des besoins sur le SCoT2R. Cela s'explique par : les ressources disponibles sur chacun des territoires (filière bois sur le SCoT Nord par exemple), leurs atouts et contraintes paysagères ainsi que les orientations économiques présentes. Ainsi, la part importante de production d'agrocarburant sur le SCoT2R tient au pôle de Bazancourt-Pomacle dédié à la bioéconomie.

Tous les territoires ne disposent pas des mêmes capacités de production. Certains produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment, d'autres consomment plus qu'ils ne produisent. Ce constat apparemment trivial ouvre toutefois de nouvelles perspectives de coopération entre les territoires, où les réseaux ont un vrai rôle à jouer.

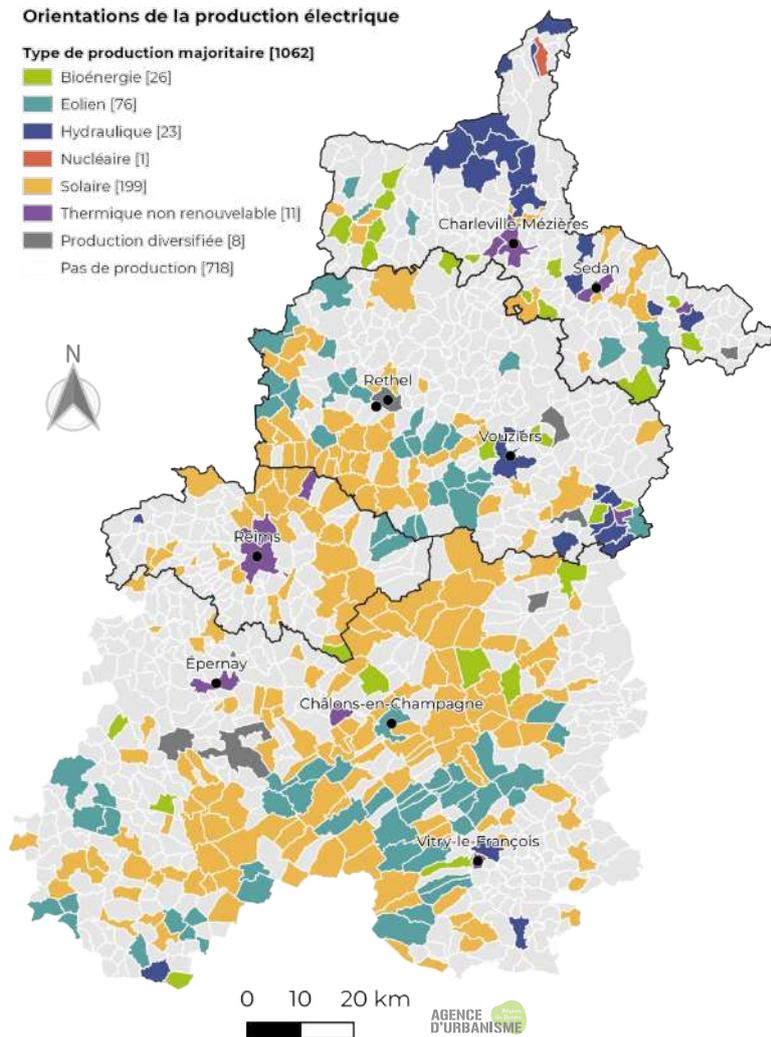
Productions par source 2018



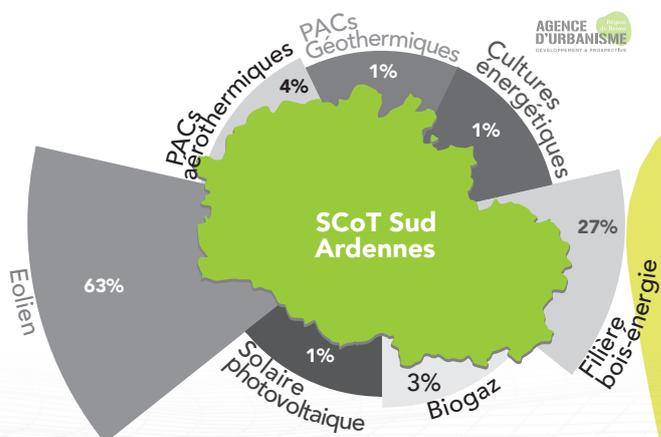
Orientations de la production électrique

Type de production majoritaire [1062]

- Bioénergie [26]
- Eolien [76]
- Hydraulique [23]
- Nucléaire [1]
- Solaire [199]
- Thermique non renouvelable [11]
- Production diversifiée [8]
- Pas de production [718]



source : DATA Réseaux énergie 2020



DU CONCEPT AU PASSAGE À L'ACTION

DES OBJECTIFS À DÉCLINER LOCALEMENT

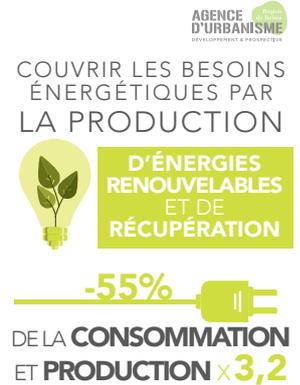
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires du Grand Est fixe **des objectifs ambitieux** pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique. Tous les secteurs sont concernés, de la baisse des consommations au développement des énergies renouvelables et chaque territoire doit se saisir de ces objectifs en les déclinant localement, selon ses spécificités et ses capacités.



A horizon 2050, la Loi Transition Ecologique pour la Croissance verte vise :

- Une division par 4 des émissions de GES (par rapport à 1990)
- Une réduction de 50% de la consommation d'énergie par rapport à 2012
- Une part des ENR portée à 32%

OBJECTIFS SRADDET



REHABILITER 100% DU PARC RESIDENTIEL EN BBC D'ICI 2050 ATTEINDRE +45000 RENOVATIONS / AN



ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR DIVERSIFIER LE **MIX ÉNERGÉTIQUE** PART DE PRODUCTION ANNUELLE D'ENR&R DANS LA CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE

41% EN 2030
100% EN 2050

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES ET ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE VERTE



Objectifs de la stratégie française pour l'énergie et le climat

OBJECTIFS À L'HORIZON 2050



Source : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Le profil énergétique permet d'appréhender les marges de manœuvre du territoire dans sa globalité et fixer des objectifs réalistes. La mesure des dépendances et des spécificités locales permet de dégager des opportunités d'actions opérationnelles et de s'orienter vers une politique locale de production d'énergie renouvelable assumée.

Cela nécessite de développer une vision multi-énergies pour fixer des trajectoires à long terme, filière par filière. Une collaboration forte entre collectivités territoriales, État et grands opérateurs énergétiques est une des conditions indispensables pour co-construire une démarche liant urbanisme et énergie, déclinable et opérationnelle (dans les PLUi par exemple).

Exemple de disposition réglementaire liant urbanisme et énergie dans le PLU de Lanester

Dans l'existant :

« Pour tout projet de rénovation lourde comprenant une surface de plancher supérieure à 800 m², une installation de production d'énergie renouvelable [...] doit être mise en œuvre » (article G3-II du PLU)

Dans le neuf :

« En tous secteurs, chaque construction neuve à destination d'habitat doit produire au moins 20 % de l'électricité ou de la chaleur qu'elle consomme en ayant recours à une ou plusieurs ENR » (article G3-II du PLU)

Président de l'AUDRR
Cédric CHEVALIER

Directeur de publication
Christian DUPONT

Rédaction
Justine TIGÉ / Lara BARHOUM

Conception graphique
Mélanie TERRISSE / Léa ROUSSEAU

AGENCE D'URBANISME
Développement & Prospective
Région de Reims

www.audrr.fr